

Agissons contre la prolifération des **PIGEONS**



La présence abondante de pigeons dans nos villes est source de nuisances pour les habitants et les bâtiments.

Les fientes contribuent à souiller les rues ou l'esthétique des bâtiments et leur acidité est particulièrement corrosive : elle dégrade certains matériaux (pierres, joints, briques) et la peinture des véhicules.

Les pigeons sont également vecteurs de maladies et peuvent transmettre certaines infections virales ou bactériennes à l'homme comme la salmonellose ou la cryptococcose. En desséchant, les fientes deviennent volatiles et dispersées par le vent, elles peuvent se retrouver dans l'air que nous respirons.

Limiter la présence des pigeons est aujourd'hui une nécessité d'autant que l'environnement urbain est propice à leur prolifération : présence de nourriture abondante et diversifiée, zone de nidification...

Afin de préserver un environnement sain, il convient de lutter contre cette surpopulation en adoptant quelques gestes simples..

**La mobilisation
de tous
est indispensable !**



NE PAS LES NOURRIR

Ne jetez pas vos restes alimentaires sur le sol, chez vous ou sur le domaine public. Ne leur donnez pas intentionnellement des graines ou du pain.



CONDAMNER LES COMBLES

Les pigeons nichent dans les combles ou dans des bâtiments désaffectés.

Fermer les accès extérieurs et limiter l'accès à ces zones permet de réduire les lieux propices à la nidification.

De plus, un pigeon peut produire jusqu'à 12 kg de fiente par an... Les bâtiments peuvent donc se dégrader très vite avec une telle charge.



ÉVITER DE CRÉER DES ESPACES DE REPOS

Lors de vos aménagements extérieurs, évitez les corniches, appuis de fenêtre,... tout en respectant la réglementation de votre secteur.

Posez des filets ou des pics anti-pigeon lorsque cela est possible.



Nourrir les pigeons est passible d'une **contravention** pouvant aller jusqu'à 450 €.

Adoptons les bonnes résolutions, pas les pigeons !



COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DE L'ALBIGEOIS